

Compte-rendu de la Commission Paritaire Nationale de la Formation

1/ Approbation du PV de la réunion CPNF du 05 et 06 juillet 2023

Approuvé à l'unanimité sous réserve de la prise en compte des ultimes demandes de modification.

1

2/ Recueil d'avis sur les actions de formation

- « Sensibilisation à la démarche qualité à Pôle emploi »

Le E-learning proposé s'inscrit dans le programme Service Publics+ démarche qualité commune à l'ensemble des services publics. Il vise à sensibiliser les agents à la démarche qualité et à la comprendre.

Durée : 45 minutes

Remarques/Questions FO

Dans le cœur de cette formation, la qualité de service ne doit pas être punitive car on reproche souvent aux conseillers quand les objectifs ne sont pas atteints. (Voir les résultats du Bipe)

Pour FO on n'analyse pas la qualité du service public mais on ne s'occupe que des résultats du Bipe.

On demande des précisions sur le contenu du processus du e-learning (comment elle se matérialise et description du processus apprenant)

La loi désormais oblige qu'un e-learning ait une durée au minimum de 60 minutes. FO se demande donc pourquoi Pôle emploi ne respecte pas cette disposition et n'applique pas cette durée ici ?

Réponses de la Direction

La direction conteste la notion d'évaluation « punitive » et énonce que le droit à l'erreur sera mentionné comme prévu à la CPNF précédente.

Des précisions sur le contenu du e-learning seront apportées.

Concernant la durée, la direction dit prendre acte et va interroger son service juridique.

Pour : CFTD, CFTC, CGC, CGT, SNAP, UNSA, DIRECTION

Abstention : SNU, FO

Contre :

Explication de vote :

FO s'abstient d'une part en raison de l'absence de définition de la qualité service à Pôle emploi et d'autre part sur le non-respect de la loi qui fixe une durée minimum d'une heure pour un e-learning.



Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

La délégation FO : Loïc BARBOUX, Bruno BEGUE, Jean-Luc BLANC



3/ Information sur les actions de formation

- « **Le statut des agents de droit public** »

La formation vise à permettre aux agents RH et aux managers de développer leurs connaissances du statut de Droit Public afin de gérer au quotidien les agents publics (spécificités du statut, campagnes de promotion, rémunération, gestion administrative, maladie, rupture de contrat, formation, commissions paritaires)

Public : Gestionnaires Ressources Humaine et managers

Durée : 60 minutes (e-learning)

2

Remarques/Questions FO

Enfin une formation sur le statut des agents de droit public pour les gestionnaires ressources humaines et managers à l'ordre du jour !! Formation très attendue par nos collègues de droit public.

Cette satisfaction a été de courte durée en ouvrant cette fiche.

En effet si le contenu est très complet nous ne pouvons accepter que le sujet soit traité sous le format d'un e-learning et en plus d'une durée de seulement 60 minutes.

Cela démontre le peu d'intérêt envers les agents de droit public.

FO réclame une vraie formation en présentiel.

3 700 agents publics en fonction : Les modalités de cette formation apportent une fois de plus la preuve d'un manque de considération pour les agents de droit public voire même du mépris.

Il faut revoir le titre qui est trop vague et il manque aussi un verbe d'action.

Peut-on concevoir une formation qui apporte des réponses à la fois sur le statut droit public et le droit privé.

Rajouter sur le document de référence les décrets relatifs à la classification et le télétravail.

Réponses de la Direction

La direction souhaite donner un socle de connaissances.

Il est prévu des ateliers spécifiques.

Concernant le souhait d'une formation spécifique pour les Gestionnaires Ressources Humaines la question est remontée auprès du service métier. Elle nous informe que cette formation n'est pas cloisonnée et que tout agent pourra se positionner dessus.

La direction s'engage à faire un retour sur un schéma des différentes actions sur le sujet

- « **Découvrir les Fonctionnalités d'OSIRHIS** »

Cette formation vise à accompagner les utilisateurs intervenant sur les processus RH en lien avec la gestion administrative et la paie.

Public: Utilisateurs de la solution OSIRHIS

Durée : 1 H 30 (e-learning)



Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Bruno BEGUE, Jean-Luc BLANC



Remarques/Questions FO

Existe-t-il une base école ?

Est-il prévu d'autres formations ?

Réponses de la Direction

Un travail est en cours sur le panorama des formations OSIRHIS qui sera présenté le mois prochain.

Une anticipation est nécessaire pour bien prendre en compte les modalités de l'outil.

La base école est prévue.

- « **L'inscription du demandeur d'emploi et la gestion des évènements associés** »

Dans le cadre de leur formation initiale, ce module a pour objectif de proposer aux conseillers en gestion des droits de connaître le processus d'inscription et identifier et traiter les évènements impactant le statut du demandeur d'emploi.

Public : Conseillers gestion des droits (nouveaux entrants)

Durée : 3 jrs en présentiel avec Formateur interne

Remarques/Questions FO

Nous demandons le report de cette fiche en attente de la promulgation de la loi plein emploi (Demande identique de la part de la CGT)

Sur cette formation, on note le point positif de la durée de 3 jours en présentiel.

FO s'interroge sur une évolution du rôle du conseiller gestion des droits avec la prise de l'inscription du demandeur d'emploi.

Réponses de la Direction

Le report n'est pas envisagé, cette fiche est une demande de la filière indemnisation. La direction s'engage à revenir auprès de la CPNF après le vote de la loi et en fonction des décrets d'application s'il devait y avoir modification substantielle des règles.

Cette formation s'inscrit dans le parcours 1 GDD et remplace aussi le module sur la gestion de la liste.

A ce jour, on n'envisage pas une évolution du métier des conseillers gestion des droits.

- « **Renforcer ses connaissances sur la durée de l'indemnisation** »

La formation vise à renforcer les compétences des conseillers en gestion des droits dans la compréhension et le traitement des situations relatives à la durée de l'indemnisation.

Public : Conseillers en Gestion des droits, Référents Métier et Responsables d'équipe indemnisation

Durée : 1 jr en présentiel avec Formateur interne



Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Bruno BEGUE, Jean-Luc BLANC



Remarques/Questions FO

Dans le contenu de cette formation il manque les éléments sur le mode de calcul de la liquidation automatique.

A partir de la semaine prochaine, une refonte de la durée et du montant de l'indemnisation est en cours de négociation avec les partenaires sociaux. Il est à prévoir une révision sur la durée de l'indemnisation du fait de l'objectif de réduction du déficit de l'UNEDIC.

La promesse de service en test sur deux agences en Centre-Val de Loire d'appeler des demandeurs d'emploi dans les 10 jours à réception de la notification pour expliquer le montant et la durée doit rendre à terme obligatoire cette formation.

4

Réponses de la Direction

On constate en effet le manque d'appropriation de la liquidation automatique.

Cette formation de renforcement doit répondre au manque d'explication sur les modalités du calcul de la durée de l'indemnisation. Cette fiche n'existait pas auparavant. On est ici sur un niveau de renforcement des connaissances.

La direction n'apporte pas de réponse sur l'obligation de suivre cette formation.

- « Mobiliser l'insertion par l'activité économique »

Le E-learning proposé a pour ambition d'acculturer l'ensemble des professionnels à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Cela concerne tout public.

Durée : 90 minutes

Remarques/Questions FO

Cette formation concerne tout public ?

C'est pour qui ? C'est pourquoi ?

A-t-on une formation pour tous les partenaires de Pôle emploi dans le cadre de France travail ?

On est surpris de la proposition d'ouvrir cette formation pour l'ensemble des partenaires a-t-on travaillé en synergie avec nos partenaires comme prévu dans la pré-configuration de France travail.

Réponses de la Direction

La connaissance de l'IAE concerne l'ensemble du personnel de Pôle emploi.

Cette formation peut être ouverte à l'ensemble des partenaires dans le futur France travail.

Ce module se trouve aussi sur l'E-Université et concerne d'abord les agents de Pôle Emploi.

On essaie de mettre en place un référentiel, un corpus sur le dispositif de l'IAE.

Une fois la base acquise on créera un module au plus proche du territoire.



Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

La délégation FO : Loïc BARBOUX, Bruno BEGUE, Jean-Luc BLANC



Il est envisagé dans le cadre de France travail la transformation en présentiel de cette formation.

4/ Actions de formation à venir

Filière FONCTIONS SUPPORT

Fiche sur OSIRHIS à prévoir avec une présentation du panorama dans le domaine

Filière RELATION DE SERVICE

Module sur la pratique et la gestion de l'accueil

5

6/ Questions diverses

Est-il prévu une présentation de l'accord formation ?

Direction : OUI après la parution de l'arrêté d'extension

Est-il prévu une nouvelle formation sur office 365 ?

Direction : Avec le service métier nous avons une forte vigilance sur le sujet

Prochaine réunion de la CPNF : 4 et 5 octobre 2023



Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

La délégation FO : Loïc BARBOUX, Bruno BEGUE, Jean-Luc BLANC

